



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

**Afssa – dossier n° 9100020 FISONS TRAITEMENT
TOTAL POUDRAGE F**

Maisons-Alfort, le 29 avril 2008

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation
phytopharmaceutique FISONS TRAITEMENT TOTAL POUDRAGE F
(numéro d'intrant : 9100020)**

LA DIRECTRICE GENERALE

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par COMPO FRANCE, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique FISONS TRAITEMENT TOTAL POUDRAGE F.

Considérant que la préparation FISONS TRAITEMENT TOTAL POUDRAGE F est un produit de revente de la préparation BASF HJ POUDRAGE TOTAL F ;

Considérant que la préparation BASF HJ POUDRAGE TOTAL F est retirée depuis le 15/06/1999 ;

L'Afssa émet un avis défavorable à la demande de changement mineur de composition de la préparation FISONS TRAITEMENT TOTAL POUDRAGE F présentée par COMPO FRANCE.

Pascale BRIAND